



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

22 avril 2015

Dossier complet le

22 avril 2015

N° d'enregistrement

2015-0216

### 1. Intitulé du projet

Aménagement du lotissement d'habitat de la Zone du Boudou sur la commune de Chocques,  
dans le département du Pas-de-Calais (62)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33°Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Travaux, constructions ou aménagements réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération : soit crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 ha, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la SHON créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .  > l'emprise du projet est de 46 000 m <sup>2</sup> ; la SHON maximale est de 23 000 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet prévoit l'aménagement d'un terrain à vocation d'habitat proposant une offre de logements à Chocques dans un secteur proche du centre-ville et à proximité de zones résidentielles et d'équipements publics.

La densité du projet est d'environ 16 logements par hectare sur une emprise d'environ 4,6 ha.

La programmation prévoit à la fois des maisons en accession sociale et des lots libres.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet a les objectifs suivants :

- Répondre aux objectifs démographiques et en matière de logements fixés par la commune dans son plan local d'urbanisme ;
- Répondre aux objectifs de mixité sociale fixés par le SCOT de l'Artois et le Programme Local de l'Habitat (logements sociaux et lots libres) ;
- Permettre un développement urbain maîtrisé par
  - . la création d'un nouvel îlot cohérent assurant la couture urbaine de différents tissus bâtis (sans étendre l'enveloppe urbaine)
  - . le développement de connexions et liaisons piétonnes entre les quartiers environnant les équipements proches et le centre-bourg
  - . le respect d'une densité de 16 logements par hectare (gestion économe de l'espace)
- Développer la Trame Verte et Bleue depuis les marais du Boudou et introduire la biodiversité en ville grâce à une gestion alternative des eaux pluviales, valorisée et une véritable coulée verte
- Mettre en place un quartier plus respectueux de son environnement (conception bioclimatique, choix d'essences locales, gestion différenciée des espaces verts publics, éclairage économe adapté...)

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le programme de l'opération prévoit 77 logements : 65 logements en lots libres de taille variée et 12 logements en accession sociale. Le projet sera réalisé en 3 phases de travaux.

Le projet sera desservi depuis deux rues parallèles et permettra un bouclage interne (création d'un nouvel îlot cohérent). La voirie interne est hiérarchisée et optimisée (voie à sens unique, voie mixte) tandis que les modes doux sont développés notamment au sein d'une trame verte généreuse orientée Nord-Sud. Cette trame verte est multi-fonctionnelle : support de modes doux, support de gestion et de traitement des eaux pluviales, support de biodiversité (essences locales uniquement), outil pédagogique (mare pédagogique).

Le projet sera desservi depuis les réseaux d'eau potable existants dans les rues périphériques. Il sera également desservi par le réseau d'eaux usées. La gestion des eaux de pluie se fait de manière alternative dans le quartier sous forme de noues et mare de tamponnement.

Le quartier développe des principes en faveur

- d'un habitat à faible consommation énergétique (éclairage à LED sans lumière diffuse, orientations bioclimatiques préconisées),
- de la préservation de la ressource en eau,
- du développement de la biodiversité.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien des espaces publics (voiries, noues...) sera rétrocédé à la Ville de Chocques. Concernant les espaces verts, ils sont conçus de manière à pouvoir être entretenus de façon différenciée (gestion différenciée : minimum d'entretien).

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager  
Dossier loi sur l'eau

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Formulaire cas-par-cas

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain	4,6 ha
Densité à l'hectare	16 logements
Nombre de maisons individuelles en accession à la propriété	12
Nombre de lots libres	65

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Projet limité à l'est par la rue de Gonnehem, à l'ouest par la rue du Perrier, au sud par un équipement public (terrain de foot) sur la commune de Chocques (62)

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 50 ° 32 ' 47 " 72

Lat. 2 ° 34 ' 10 " 08

##### Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains de l'opération occupent 4 unités foncières aujourd'hui cultivées. Le site du projet s'insère dans un tissu urbain existant entre deux rues parallèles, lui offrant plusieurs possibilités d'accès.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

SCoT de l'Artois, approuvé le 29 février 2008  
PLU de Chocques, en cours de révision. Les terrains sont intégrés en zone 1AU du PLU, à vocation d'habitat

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à 1,3 km au nord-ouest de la ZNIEFF de type 1 nommée "Bois de Féru", et à 2 km à l'est de la ZNIEFF de type 1 appelée "Bois de Lapugnoy".
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chocques est concernée par le Plan de Prévention du Bruit du département du Pas-de-Calais approuvé le 15/10/12. L'autoroute 26 est répertoriée comme axe bruyant. Le projet n'est cependant pas affecté par le bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Chocques est concernée par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de l'industrie CRODA CHOCQUES SAS prescrit le 25/05/2011 et en cours d'élaboration à ce jour. Le territoire est également inclus dans le Plan de Prévention des Risques Inondation du bassin de la Clarence prescrit le 03/10/2000 et en cours d'élaboration à ce jour.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche se situe à plus de 20 km au nord-ouest du projet (SIC à Ecques)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains sont aujourd'hui entièrement cultivés. La réalisation du projet permettra de créer des espaces verts et d'introduire une biodiversité (des essences locales seront mises en place) par le biais de la gestion alternatives des eaux pluviales.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'espaces agricoles.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet, de part la création de voie de desserte et de l'apport de nouvelles habitations sur une parcelle actuellement libre, sera vecteur de bruit. Toutefois, l'impact attendu est faible, au regard du futur trafic limité, de la vitesse réduite des véhicules, et de la vocation résidentielle du site. Le projet n'est pas inclus dans le secteur affecté par le bruit relatif à l'A26.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le projet, situé en contexte péri-urbain, prévoit la création d'un lotissement dans un espace non urbanisé qui sera source de lumière via l'éclairage public et domestique. Toutefois l'éclairage sera de type LED dont l'éclairage, non diffus, aura un impact réduit sur l'environnement</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans un réseau connecté au réseau existant.</p> <p>Les eaux pluviales sont collectées via des noues et mare de tamponnement avant d'être rejetées via débit limité au réseau existant (infiltration des eaux difficile compte-tenu de la nature des sols)</p>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet entraîne la consommation d'espace agricole. Toutefois, les terrains de l'opération sont inclus en zone 1AU du PLU, en cours de révision, et pour lequel une concertation avec les agriculteurs concernés est nécessairement mise en place.</p> <p>De plus, le projet répond aux objectifs du PLU et des documents supra-communaux.</p>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de lotissement d'habitat répond aux objectifs de la commune fixés dans Plan Local d'Urbanisme. Ce projet permet de répondre aux objectifs du SCOT et du PLH, en termes de mixité sociale, en proposant des logements sociaux et des lots libres, en complément des projets déjà réalisés sur la commune. Le programme prévoit ainsi 77 logements.

Le projet s'installe sur des terrains cultivés (concertation prévue dans le PLU). Il répond à des objectifs démographiques, de logements mais aussi à des objectifs environnementaux : gestion économe de l'espace (densité de 16 logements par hectare), développement urbain maîtrisé (couture urbaine), gestion alternative des eaux pluviales, développement de la biodiversité grâce à la création d'une trame verte généreuse, accueillant des essences locales, et permettant la mise en place d'une gestion différenciée.

Au regard de ces différents éléments et de la note environnementale, nous estimons que le projet n'aura que peu d'impact sur l'environnement (pas de zone naturelle impactée, pas d'enjeux liés au patrimoine, pas de risques, peu de nuisances sonores (lié à la circulation du quartier), pas de pollution, etc. Le projet aura un impact positif en matière d'introduction de la nature en ville.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

- Annexe 6 - Note environnementale présentant :
- l'état initial de l'environnement du projet ;
  - la justification du projet ;
  - le projet et ses principes urbains, paysagers et environnementaux
  - l'approche des impacts du projet sur l'environnement.

## 9. Engagement et signature

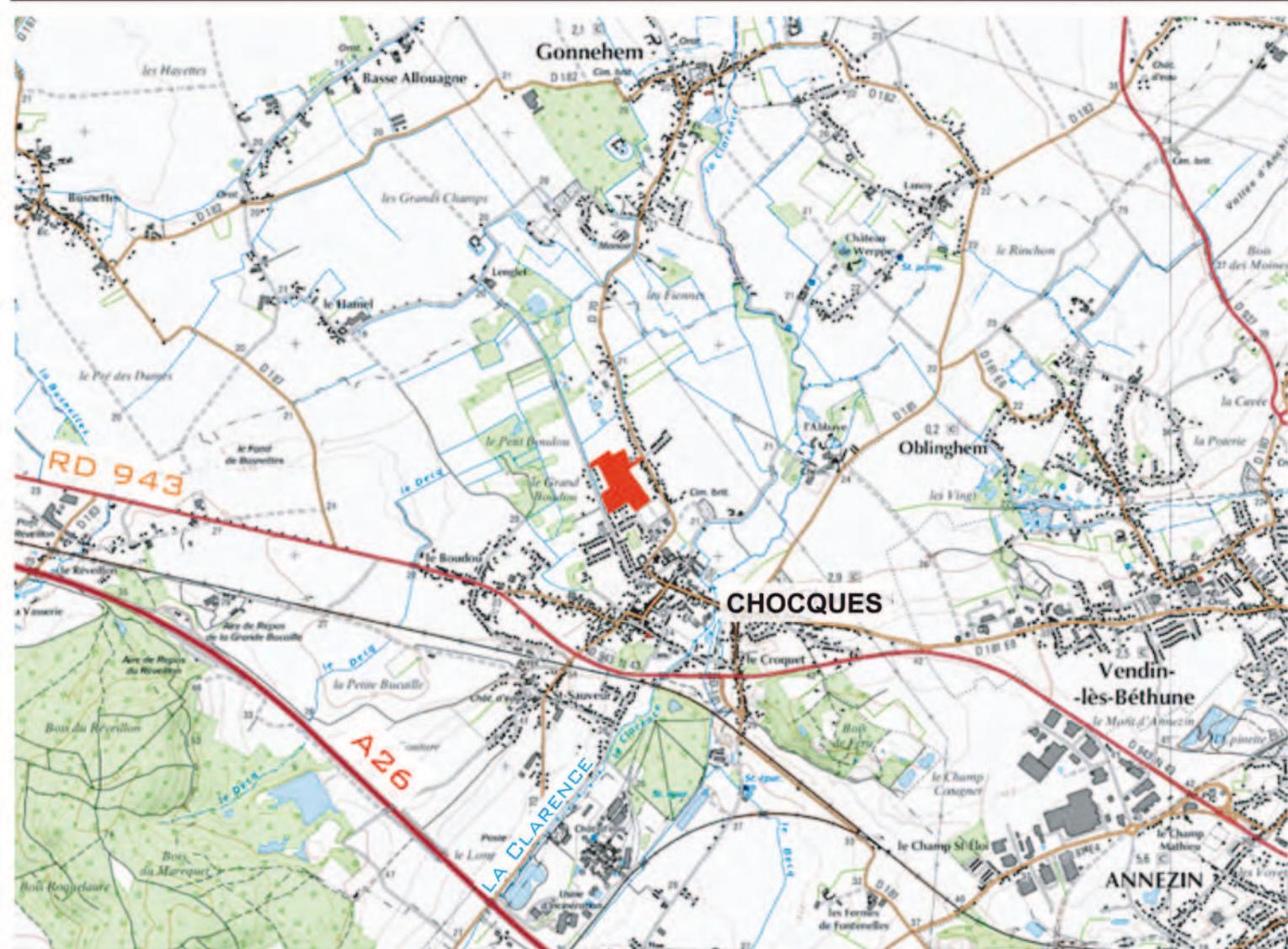
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Liévin le, 13/04/15

Signature

  
**TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX**  
 Société d'Economie Mixte  
 CS 10135 - 62803 LIEVIN Cedex  
 APE 7490 A - RCS ARRAS 83 B 40191  
 SIREN 327 910 634  
 Tel 03 21 44 85 00

# PLAN DE SITUATION



Source : Carte IGN, [www.geoportail.fr](http://www.geoportail.fr)

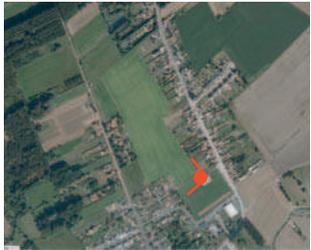


Emprise du projet





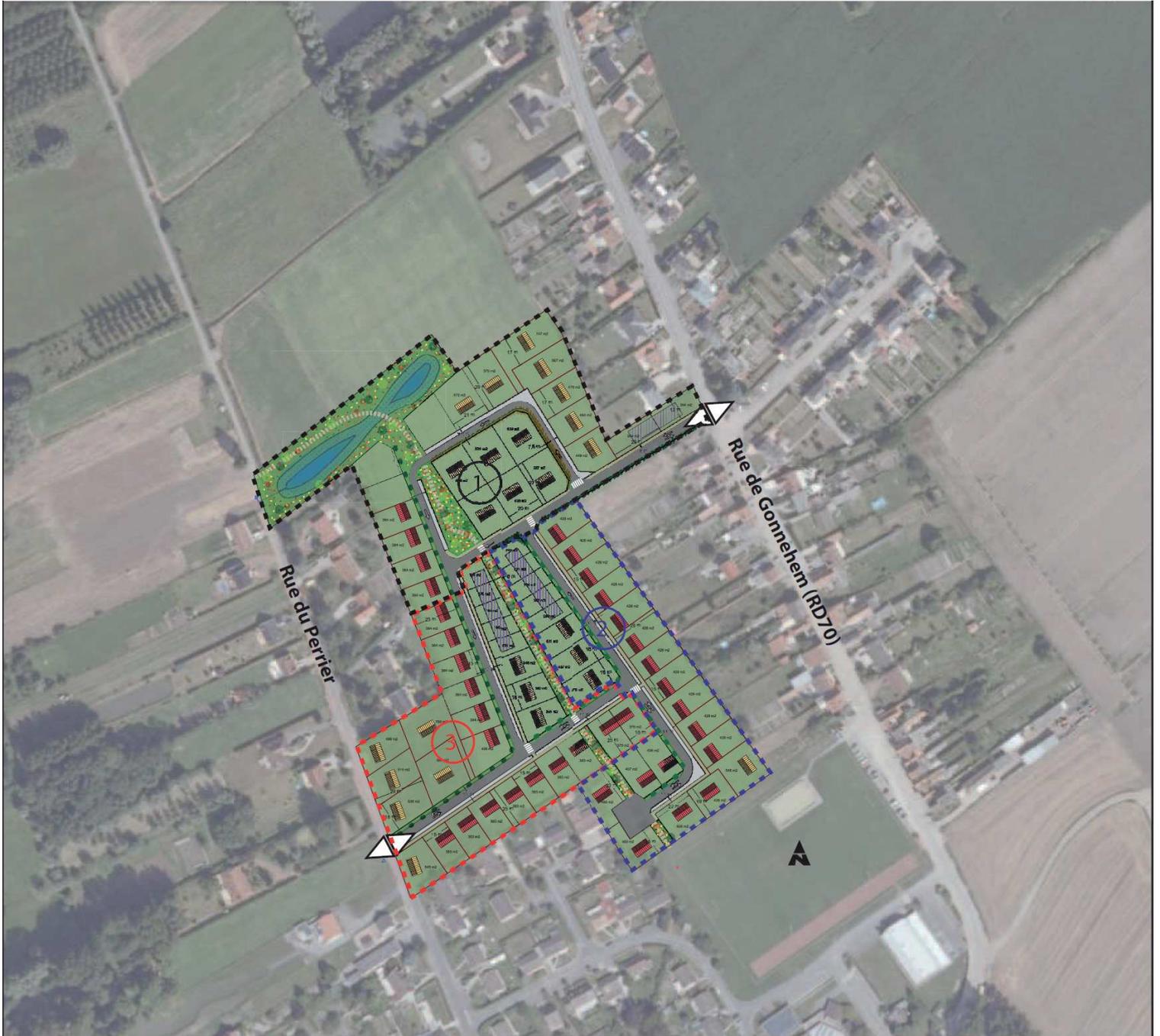
**PANORAMA NORD - PRISE DE VUE 09/12/13**



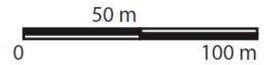
**PANORAMA SUD - PRISE DE VUE 09/12/13**



# ANNEXE 4 - PLAN DU PROJET



Périmètre de l'opération



**Programme :**

-  Lots libres : Maisons non mitoyennes
-  Lots libres : Maisons mitoyennes
-  Maisons de ville en accession sociale

**Phasage :**

-  Phase 1
-  Phase 2
-  Phase 3

**Trame viaire et modes doux :**

-  Accès au lotissement
-  Voiries
-  Stationnement
-  Passage-piétons
-  Trottoirs
-  Modes doux en site prop

Source : Fond Géoportail - 2009



# ANNEXE 5 - PLAN DES ABORDS DU PROJET



## Projet



Emprise du projet



Lotissement en cours

## Equipement public

- ① Terrain de foot
- ② Ecole maternelle Louise de Bettignies
- ③ Salle de sport
- ④ Cimetière britannique

## Hydrographie

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau temporaire
- Plan d'eau
- Affluent du cours d'eau "Le Decq"

## Espace naturel

- Espace boisé

Source : Fond Géoportail - 2009

